



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'Enseignement de Promotion sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté française

Bruxelles, le 4-05-1992

Cabinet de l'Administrateur général

Réf. :

GD/BW/Mat-Prim/92/02

- aux Directeurs des sections préparatoires, des écoles d'application et des écoles primaires autonomes de la Communauté française;
- aux Directeurs des Centres P.M.S. de la Communauté française;
- aux Inspecteurs de l'Enseignement maternel et primaire de la Communauté française.

Pour information :

- A la FAPEO

16866 x 77

Objet : Liaison enseignement maternel - enseignement primaire

I. Introduction

La lutte contre l'échec scolaire implique qu'une attention toute particulière soit accordée aux liaisons entre les différents niveaux d'enseignement.

L'entrée à l'école primaire, à "la grande école", entraîne, dans la vie du jeune enfant, des modifications tellement profondes qu'elles risquent de perturber, voire de compromettre les premiers apprentissages, si l'école n'y prend garde.

Le changement de cadre de vie et d'entourage, l'apparition d'exigences nouvelles, pour le travail et le comportement, sont en effet parfois mal vécus par le jeune écolier et peuvent engendrer chez lui des réactions préjudiciables au développement de sa personnalité ainsi qu'à l'efficacité de l'action éducative.

Il importe par conséquent que cette étape, cruciale pour l'avenir de l'enfant, soit franchie harmonieusement. C'est pourquoi elle doit faire l'objet d'une préparation minutieuse tant au sein de l'école qu'à l'égard des parents.

Au sein de l'école, chaque membre de l'équipe éducative a un rôle à jouer dans la poursuite de cet objectif. C'est particulièrement vrai pour le directeur, qui doit impulser un projet pédagogique cohérent et coordonner les actions entreprises, de même que pour les enseignant(e)s de 3e maternelle et de 1re primaire qui doivent se concerter de manière permanente, afin de déterminer en commun les initiatives susceptibles de faciliter la transition pour chaque élève.

Quant aux parents, il importe de les rendre attentifs aux actions pédagogiques développées, de façon à ce qu'ils puissent les valoriser aux yeux de leurs enfants et les renforcer en oeuvrant dans le même sens que l'équipe éducative.

x

x x

II. Les enseignants

- * Les actions entreprises dans le cadre de la liaison enseignement maternel-enseignement primaire se dérouleront tout au long de l'année scolaire au travers des curiosités, des projets, des intérêts des enfants. Deux périodes seront cependant privilégiées :
 - le troisième trimestre, pour les enfants de 3e maternelle;
 - le premier trimestre, pour les élèves qui viennent d'entrer en 1re année primaire.
- * Elles feront l'objet de concertations permanentes entre enseignants, tant au niveau des programmes qu'au niveau de la méthodologie, afin de faciliter de manière cohérente le passage harmonieux du maternel au primaire.

3. -

- * Elles viseront à la réalisation d'activités ou de projets menés en commun. De ce fait, les élèves des deux niveaux d'études pourront jouer, chanter, travailler ... ensemble. Ceux de troisième maternelle feront connaissance avec les enseignants et les locaux de la section primaire (classes, réfectoire, bibliothèque, salle de gymnastique ...); ils se familiariseront avec l'organisation et le fonctionnement de celle-ci (horaire, service à la cantine ...).
- * En résumé, durant ces deux périodes de trois mois, l'enseignant(e) de 3e maternelle préparera progressivement les enfants au mode de vie du primaire, tandis que l'enseignant(e) de 1re primaire favorisera des situations d'apprentissage qui mobilisent tant les types d'activités que les acquis antérieurs; dans toute la mesure du possible, il (elle) réutilisera les supports pédagogiques élaborés en 3e maternelle.

x

x x

III. Le Centre P.M.S.

- * Des rencontres régulières seront organisées entre l'équipe éducative et le C.P.M.S. Elles permettront de détecter les difficultés rencontrées par certains élèves et d'y apporter les remédiations appropriées.
- * En outre, les enfants de 3e maternelle seront soumis à des tests de psychomotricité dont les résultats, dans les limites autorisées par la confidentialité, seront communiqués, avant la fin de l'année scolaire, au directeur ainsi qu'aux enseignants de 3e maternelle et de 1re primaire.

x

x x

IV. Les parents

- * Dans toute la mesure du possible, les parents seront associés, par exemple par le biais du Conseil de participation, au projet pédagogique développé par l'école, et plus spécialement aux actions entreprises dans le cadre de la liaison enseignement maternel - enseignement primaire.
- * A l'occasion de rencontres avec l'équipe éducative, ils seront informés des objectifs poursuivis, des moyens mis en oeuvre pour les atteindre, et du rôle qui doit être le leur afin d'aider au mieux leurs enfants à franchir cette étape difficile.
- * Ils seront, entre autres, rendus conscients de la nécessité d'assumer pleinement le passage à la scolarité obligatoire avec les contraintes nouvelles d'horaires, d'ordre et d'organisation qu'elle implique.

x

x x

V. La direction

Au directeur seront confiés des rôles d'animation et de coordination.

- * Il devra en effet et ce, en étroite collaboration avec les enseignants, veiller à mettre en place un projet pédagogique cohérent, à en prévoir les étapes, les modalités d'application, à procéder aux ajustements nécessaires.
- * Il suscitera les rencontres entre les enseignants et les parents, entre l'équipe éducative et le C.P.M.S.
- * Il veillera, à l'issue du premier trimestre de l'année scolaire, à procéder à l'évaluation de l'action menée, ce qui implique que les enseignant(e)s de 3e maternelle soient nécessairement informé(e)s de l'évolution de leurs élèves.

* En outre, il s'efforcera, lorsque les conditions matérielles le permettent, de faire en sorte que les enfants de 3e maternelle et de première primaire disposent d'infrastructures communes (implantation de locaux, cour de récréation, cantine scolaire ...).

x
x x

VI. L'inspection

La liaison enseignement maternel-enseignement primaire fera l'objet d'une attention toute particulière de la part des membres de l'inspection concernés par cette problématique.

Il leur appartient en effet :

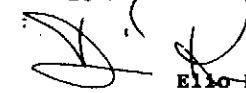
- de favoriser l'élaboration de projets, lorsque, notamment, des problèmes relationnels existent au sein de l'équipe éducative;
- de suggérer des réajustements pédagogiques appropriés;
- d'élargir le champ de réflexion de l'équipe éducative sur base d'expériences vécues dans d'autres établissements;
- de participer à l'évaluation des actions entreprises.

Je prie les directeurs de porter le présent document, qui abroge la circulaire GD/BW/810 du 24 février 1987, à la connaissance :

- de tous leurs enseignants;
- des membres du Conseil de participation de leur établissement.

Je vous souhaite un fructueux travail et vous remercie déjà pour votre précieuse collaboration.

Le Ministre de l'Education,


Elio Di Rupo